



CP 215 SECTEUR HABILLEMENT ET CONFECTION

SALAIRES 01/04/2021

Le 1^{er} avril 2021, les salaires barémiques et effectifs ont été augmentés de **0,01 %**, en vertu de la CCT relative à la liaison des salaires à l'index.

BARÈMES AU 01/04/2021

Grade	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
1	1986,04	2122,60	2313,78	2570,82
2	2204,53	2450,44	2706,55	2962,67
3	2289,31	2583,25	2837,48	3158,54
4	2334,51	2651,04	2927,87	3256,56
5	2392,72	2739,14	3021,47	3332,97

Remarques:

Les barèmes sectoriels ci-dessus sont des barèmes de base et ne tiennent pas compte des possibilités décrites ci-dessous :

- conformément à l'accord sectoriel 2017-2018, les entreprises pouvaient affecter l'augmentation des salaires bruts de 1,1 % de manière alternative ;
- conformément à l'accord sectoriel 2019-2020, les entreprises dans lesquelles l'augmentation de la quote-part patronale dans le chèque-repas de 0,50 € ne pouvait pas ou pas entièrement être octroyée sous forme de chèques-repas, ont pu augmenter les salaires bruts de 1,1% ou d'un pourcentage correspondant au solde.